

undefined - mardi 4 mars 2025

Région | Économie

## EUROAIRPORT

# Nouvelle liaison ferroviaire : la DUP devant le tribunal

Jean-François Ott



Le projet de desserte ferroviaire de l'EuroAirport. Photo DR

**Le tribunal administratif de Strasbourg examinera ce jeudi plusieurs demandes d'annulation du caractère d'utilité publique (DUP) reconnu en 2022 au projet de nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport. Émanant de la commune suisse d'Allschwil et d'Alsace Nature, ces recours portent en particulier sur les compensations environnementales.**

Le 14 mars 2022, le préfet du Haut-Rhin signait un arrêté déclarant d'[utilité publique](#) cette nouvelle liaison ferroviaire qui est appelée à connecter l'EuroAirport Bâle-Mulhouse au réseau ferroviaire franco-suisse dans un futur sans cesse reporté, peut-être 2034 selon de récentes déclarations. Le projet, porté par l'aéroport, SNCF Réseau, la région Grand Est et l'Office fédéral des transports pour la Suisse, porte sur la construction d'une voie ferroviaire de six kilomètres permettant aux futurs voyageurs de rallier l'aéroport sans sortir du train. Donc de gagner des points carbone en leur faisant privilégier le train à la voiture.

Le coût de cette opération lourde car impliquant d'importants travaux de génie civil n'a cessé d'enfler, passant de 250 à [436 M€ \(millions d'euros\)](#) en l'espace de quelques années. Près de 60 M€ le kilomètre, de quoi en faire l'une des lignes les plus chères de l'Hexagone.

De même, les [critiques](#) du projet n'ont cessé d'enfler des deux côtés de la frontière, considérant l'impact du raccordement sur l'augmentation du trafic ferroviaire, de la fréquentation de l'aéroport ou

du bruit. L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ayant reconnu que « le fond sonore de ce territoire a sans conteste augmenté au fil des années », avant de proclamer [l'absolue nécessité](#) de ce projet pour diminuer les gaz à effets de serre.

Ce sont justement les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui ont incité la ville suisse d'Allschwil à demander l'annulation de la déclaration d'utilité publique du raccordement. « Les mesures de compensation sur les émissions de GES sont insuffisantes », énonce l'un des avocats du cabinet qui représentera la commune. « Il faudra attendre 2059 pour que se concrétise un retour sur les investissements carbone, ce qui signifie que jusque-là, le projet ira à l'encontre des objectifs européens. »

L'autre demandeur est l'association Alsace Nature, qui pointe du doigt le coût trop élevé de l'opération par rapport aux gains attendus, les atteintes disproportionnées à des zones humides sous-dimensionnées par le projet ainsi qu'à des espèces protégées. Elle estime également que le raccordement est présenté comme un mode alternatif de déplacement dont le report modal vers le train est surévalué et qui s'inscrit dans la volonté de développement du transport aérien par l'EuroAirport, quitte à accueillir des passagers d'aéroports suisses souvent saturés, comme Zurich.

Le tribunal administratif rendra sa décision au courant du mois de mars.